

Conditions Générales de Vente

Mises à jour le 28 août 2024

I. PRÉAMBULE

1. Objet

El Elodie Spatafora, école E-dances, siège 151 Traverse de la Gouffonne 13009 Marseille, enregistrée à l'INSEE sous le numéro SIREN 489301325, ci-après nommée sous les vocables « E-dances » ou « l'école », est une école de danse classique et jazz, et propose également des cours de Hip Hop, dirigée par Elodie Spatafora.

Différents cours de danses sont proposés aux particuliers par E-dances, selon différentes formules qui sont indiquées et détaillées sur son site internet à l'adresse <https://e-dances-marseille.com>.

Tous les cours proposés par l'école sont régis par les conditions générales qui suivent et complétées par le règlement intérieur, remis au Participant ou son représentant légal si le Participant est mineur.

Tous les cours ont lieu dans le studio situé au 151 Traverse de la Gouffonne – 13009 Marseille.

Les présentes Conditions Générales de Vente visent à préciser les droits et obligations du Client à l'égard des prestations vendues directement par E-dances et sur son site internet.

En cas de commande effective via la plateforme Viviarto, le contrat établi selon les conditions visées aux présentes Conditions Générales de Vente, relève de la réglementation de la vente à distance, telle qu'elle résulte notamment du Code de la consommation, ainsi que des dispositions visées ci-après.

2. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») des Cours de danse, l'expression :

- « CGV » est l'acronyme de « Conditions générales de vente » ;
- « Vendeur » désigne le vendeur de la prestation de service, c'est-à-dire El Elodie Spatafora également nommée E-dances ou l'école ;
- « Site internet » désigne le site internet de l'école : <https://e-dances-marseille.com> ; ce Site donne accès à la plateforme d'inscriptions en ligne de Viviarto ;
- « Client » désigne la personne qui achète un Cours de danse auprès du Vendeur, directement ou via le site internet ; le Client est réputé être une personne majeure ;
- « Cours de danse ou Spectacle » et « Prestations » désignent les activités de Cours et de Spectacles proposées par le Vendeur ;
- « Participant » désigne la personne majeure qui est inscrite auprès du Vendeur pour un ou plusieurs cours de Danse et qui participera à ce ou ces Cours, ou la personne mineure inscrite par un de ses représentants légaux disposant de fait d'une autorisation à pratiquer la danse et à participer aux Cours émanant de ses représentants légaux (notamment parents, tuteurs). Une

personne mineure n'a pas le droit de s'inscrire elle-même comme Participant ou d'inscrire un autre Participant ;

- « Saison » désigne la période de septembre à juin lors de laquelle les cours ont lieu. Les dates exactes de début et de fin de saison sont indiquées sur la page « S'inscrire » du site Internet et dans l'Espace Membres, accessible pour les élèves, ou leurs représentants légaux.

- « Validation » ou « Achat » désignent la confirmation de la commande matérialisée par le « clic de validation » au moment du paiement sur le site internet.

- « Viviarto » désigne le prestataire externe en charge de toutes les inscriptions sur Internet ainsi que la plateforme d'inscriptions en ligne mise à disposition de E-danses en mode SaS, avec pour site Internet : <https://viviarto.com/organisateurs-ateliers-cours-artistiques/ecole-de-danse-elodie-spatafora/?planning=affiche>

3. Force obligatoire des conditions générales de vente

Toute commande implique la consultation préalable et l'acceptation des présentes CGV, qui sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct et permanent sur le présent site.

Les Clients sont donc invités à lire attentivement les CGV ci-après, avant de procéder à toute commande effective de produits figurant sur le site internet <https://e-danses-marseille.com>.

La réservation de Cours présentés sur le site internet de l'école est subordonnée à l'acceptation par le Client, et vaut acceptation sans aucune réserve par ce dernier, de l'intégralité des CGV exposées ci-après.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations, y compris les cours d'essai, réalisées par E-danses (ci-après les « Prestations ») pour le Participant (ci-après le « Participant ») depuis leur date d'entrée en vigueur, nonobstant toutes dispositions contraires figurant éventuellement dans les conditions générales d'achat ou l'un quelconque des documents commerciaux du Client. Les présentes conditions générales seront signées par le Participant au moment de son inscription à E-danses et s'imposera à ce dernier dès sa signature.

Ces CGV s'imposent au Client.

L'acceptation du Client est matérialisée par le « clic de validation ».

Cette démarche équivaut pour le Client à reconnaître qu'il a pris pleinement connaissance et qu'il approuve l'ensemble des conditions indiquées ci-après.

4. Limitation de responsabilités

Au travers de ces Conditions Générales de Vente, E-danses s'oblige à la réalisation de cours de danse.

Si E-danses a une obligation de résultat sur l'organisation des cours (sauf circonstances particulières précisées dans le présent document), E-danses ne dispose que d'une obligation de moyen concernant la réussite de ses élèves et elle fera donc ses meilleurs efforts pour assurer au Participant une formation sérieuse et de qualité qui ne saurait cependant garantir au Participant l'obtention d'un diplôme, d'un emploi ou d'un rôle, ni même sa présentation à des professionnels de la danse à l'issue de sa formation.

5. Capacité du contractant

Il est entendu que les personnes considérées juridiquement incapables de contracter au sens des articles 1123 et suivants du Code Civil, notamment les enfants mineurs non émancipés, devront obligatoirement obtenir l'autorisation de leur représentant légal préalablement à toute réservation. Toute personne qui procède à une inscription garantit être majeure et légalement responsable du participant qu'elle inscrit.

II. COURS

L'organisation des cours de danse classique et moderne enseignés à E-danses est notamment régie par la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse.

6. Professeurs

Tous les professeurs de E-danses sont issus d'une formation reconnue et disposent d'une expérience pédagogique confirmée. Pour ce qui concerne la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz, ils sont tous titulaires du diplôme d'Etat de professeur de danse ou en sont officiellement dispensés.

Le Participant reconnaît de manière expresse s'être engagé en considération des qualités et du concept de E-danses et non en considération du professeur. E-danses pourra donc remplacer, si elle l'estime nécessaire, un ou plusieurs des professeurs sans que le Participant ne puisse remettre en cause les présentes Conditions Générales et l'offre de Cours de l'école.

7. Cours d'essai avec inscription en ligne

Pour tous les Participants, l'inscription annuelle préalable ouvre automatiquement le droit à un premier cours d'essai par discipline (danse classique, danse jazz, barre au sol, hip-hop).

Les cours d'essais gratuits se déroulent uniquement la 1ère semaine de cours.

Les cours essayés en dehors de cette semaine seront facturés 16€ en cas de non-adhésion, sinon ils seront compris dans le tarif de l'inscription annuelle.

8. Cours d'Essai sans inscription préalable

Le Participant a la possibilité de venir sans inscription annuelle préalable à un cours d'essai dans la limite des places disponibles ; il doit alors se présenter directement auprès du professeur.

Le cours d'essai est gratuit pour les mineurs et pour les adultes la 2^{ème} semaine de septembre. Le cours d'essai sera compris dans le tarif de l'inscription annuelle s'il est effectué à un autre moment.

À l'issue du cours d'essai, le Participant peut s'inscrire en ligne depuis le Site internet au Cours choisi, sous réserve des places disponibles. Il ne bénéficie alors pas du cours d'essai gratuit proposé pour une inscription en ligne telle que présentée dans l'article 7.

9. Cours

Les cours annuels ont lieu de début septembre à mi juin, selon les dates indiquées sur l'Agenda du site internet de E-danses.

Le tarif comprend 30 semaines de cours annuels. Dans le cas, où le calendrier ne propose pas 30 cours de la discipline, l'heure peut être rattrapée un jour convenu par l'école (pour les répétitions par exemple). Dans le cas inverse, les cours en plus ne seront pas facturés.

Certains cours peuvent être sujet à confirmation. Un nombre minimum de x participants est requis pour maintenir un cours. Si ce quota n'est pas atteint au 30 septembre, E-dances se réserve le droit de le supprimer entre le 1er et le 30 octobre. Un cours alternatif sera alors proposé aux participants inscrits, qui seront libres d'accepter ou de refuser ce cours. En cas de refus du participant de changer de cours ; le cours lui sera remboursé au prorata du temps consommé.

10. Âge minimum

Les cours sont ouverts aux enfants, adolescents et adultes avec les précisions suivantes : les cours d'éveil et d'initiation sont accessibles aux enfants de 4 à 8 ans, les cours de danse classiques sont accessibles à partir de l'âge de 8 ans. Les pointes peuvent être pratiquées par les filles à partir de 12 ans, sur autorisation du professeur. Les cours de danse jazz et hip hop sont accessibles à partir de l'âge de 8 ans.

11. Niveaux

Les enfants de 4 et 5 ans sont affectés dans les cours d'Eveil à la danse.

En danse classique :

Les enfants de 6 et 7 ans sont affectés dans les cours d'Initiation à la danse.

Pour les Enfants à partir de l'âge de 8 ans et les adolescents jusqu'à 17 ans, les cours sont présentés et organisés par classes d'âges.

Pour les Adultes, les cours de danse classique sont organisés par niveaux :

- le niveau débutant, appelé aussi technique de base, est destiné à tous ceux qui ont moins de 4 ans de pratique en danse classique. :
- le niveau moyen en danse classique, ou intermédiaire, est accessible à tous ceux qui ont au moins 3 à 4 ans de pratique ou qui ont eu un niveau de 2e cycle en conservatoire :
- le niveau avancé en danse classique est accessible à tous ceux qui ont plus de 7 ans de pratique ou qui ont atteint un niveau de 3e cycle dans un conservatoire régional (CRR).

Le niveau des élèves dans chaque classe n'étant pas toujours homogène, le professeur adapte le niveau de chaque cours en fonction des élèves présents ; il peut adapter la difficulté des exercices en créant des groupes séparés. Les élèves acceptent que certains exercices ne soient pas adaptés à leur niveau.

En danse jazz :

Les enfants de 7 à 9/10 ans sont affectés dans les cours d'Initiation (Un élève débutant de 10 ans aura sa place dans ce cours)

Les cours Intermédiaire 1 en danse jazz, sont accessibles à partir de l'âge de 11 ans et à tous ceux qui ont moins de 4 ans de pratique de la discipline

Les cours Intermédiaire 2 en danse jazz, sont accessibles aux participants qui ont acquis le niveau 1 et qui sont sélectionnés par le professeur.

Les cours Avancés en danse Jazz, sont accessibles aux participants qui ont acquis le niveau 2 et qui sont sélectionnés par le professeur.

En danse Hip Hop :

Les élèves sont répartis selon les âges et maturité.

12. Modification de cours

La direction et les professeurs se réservent le droit si nécessaire d'apporter toutes modifications au règlement et au déroulement des cours. Ces modifications seront affichées sur le site internet.

13. Nombre d'élèves par cours

Pour chaque classe, la direction de l'école détermine le nombre d'élèves par classe, en fonction de la taille du studio. En cas de changement provisoire vers un studio plus petit, le nombre d'élèves initial pourra être conservé.

Le professeur peut décider seul de changer les pièces du répertoire et les chorégraphes initialement prévus pour l'étude, notamment en fonction du niveau des participants, de leur nombre et de la répartition entre hommes et femmes, ou du niveau technique ou artistique du groupe.

14. Aptitude et certificat médical

Tous les élèves mineurs doivent obligatoirement fournir chaque année un certificat médical de non contre-indication (CNCI) à la pratique de la danse. Ce certificat médical, daté de moins d'un an, doit être remis lors de l'inscription, et au plus tard pendant le 1er mois de l'arrivée du Participant.

Toute personne participant aux cours certifie ne pas être médicalement jugée dispensable par un médecin qualifié. En cas de doute, les professeurs pourront exiger un certificat médical.

15. Comportement

Les professeurs se réservent éventuellement le droit de refuser toute personne qui ne correspondrait pas au niveau ou à l'image ou à l'éthique du cours et du groupe présent. Ils peuvent décider à tout moment d'exclure du cours une personne dont le comportement est susceptible de déranger le déroulement normal du cours.

16. Corrections

La méthode pédagogique de l'école incorpore la pratique de nombreuses corrections essentielles à l'obtention des bonnes postures. Les professeurs sont amenés à avoir des contacts physiques avec les élèves et étudiants, dans le respect des convenances, ce que les élèves et leurs parents acceptent.

17. Public

Les cours ne sont pas publics ; aucun spectateur ne sera admis sans autorisation du professeur.

III. INSCRIPTIONS

18. Dates d'inscription

Les inscriptions pour la nouvelle Saison commençant en septembre démarrent fin août pour la rentrée de septembre de la même année. Les dates précises d'inscription sont mises à jour sur la page S'inscrire du site Internet.

Le Participant s'inscrit pour la saison qui débute en Septembre et s'achève en fin juin (ci-après, la « Saison »), les dates étant précisées sur la page S'inscrire du site internet.

Les inscriptions sont closes pour chaque cours qui atteint son quota. La priorité est donc donnée aux premiers inscrits.

19. Abonnements

Les abonnements annuels ouvrent le droit de participer exclusivement aux cours mentionnés sur la fiche d'inscription, pour les dates et périodes mentionnées sur la fiche d'inscription.

Sur accord du professeur, un abonné peut éventuellement participer à un autre cours que celui auquel il est inscrit.

20. Cartes de cours

Elles donnent accès aux cours mentionnées sur la planning, des cours Adultes (samedi matin).

Toutes les cartes, qu'elles soient de 10 ou 15 cours, sont valides 5 mois de date à date , décompte fait des mois de juillet et août.

21. Périodes de validité des abonnements et cartes de cours

Les abonnements et cartes de cours sont utilisables toute l'année en dehors des périodes scolaires, et à l'exclusion des mois de juillet et août.

Les vacances scolaires sont celles de la zone B en France telles que définies par le Ministère de l'Education.

Pendant la période d'été, les cours s'achèvent à la fin de la 2e ou 3e semaine de juin et reprennent en début septembre.

Pas de cours pendant les vacances de Noël et d'hiver. Durant les vacances de printemps, les cours peuvent être maintenus avec des horaires aménagés. Pas de cours les jours fériés, sauf si trop de fériés consécutifs.

Les dates précises de toutes les vacances sont indiquées sur la page « Espace membre » du site internet.

22. Cours au début des vacances et reprise des cours après les vacances

Pour toutes les vacances, les cours cessent le samedi soir du 1er week-end des vacances.

La reprise se fait le lundi après la fin des vacances. Le jour de la rentrée de septembre est indiqué sur la page Agenda du site internet de l'école.

Les exceptions sont signalées sur la page Espace Membres du site Internet.

23. Cours maintenus pendant les vacances scolaires

Certains cours sont parfois maintenus pendant les vacances scolaires ; il est alors conseillé de consulter la page « Espace Membre » du site Internet pour prendre connaissance des cours précis qui pourraient être maintenus.

24. Inscriptions pour la Saison

Toutes les inscriptions se font en ligne sur Internet, à partir du Site internet. A titre exceptionnel, certaines inscriptions peuvent être rendues possibles à partir d'un formulaire papier.

Les inscriptions en ligne aux cours de E-dances s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Tout Participant qui s'inscrit à un ou plusieurs cours pour la Saison doit accepter les présentes Conditions Générales et remettre concomitamment :

- son règlement correspondant au montant de la formule sélectionnée ;
- pour l'inscription des mineurs aux cours annuels, les parents ou représentants légaux sont seuls admis à procéder à l'inscription. Ils s'engagent notamment à remplir la fiche d'inscription de l'élève de la façon la plus complète possible et à fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois, obligatoire ; un téléchargement sur le Site d'inscription est rendu possible ; ce certificat médical doit impérativement être remis au professeur avant le 30 septembre de la Saison en cours ou dans le mois suivant l'inscription.

25. Validation des inscriptions

L'inscription aux cours est prise en compte à réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, du paiement du montant total, de l'acceptation des conditions générales de ventes et pour les mineurs, de l'autorisation parentale et d'un certificat médical de moins de 3 mois.

26. Suspension ou refus d'inscription

L'école se réserve le droit de résilier l'abonnement de plein de droit et sans formalités 15 jours après réception par l'abonné de la mise en demeure par Lettre RAR demeurée sans effet ou de refuser d'inscrire un Client qui n'aurait pas réglé totalement un achat précédent ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

27. Cas de dossiers incomplets

Tout dossier incomplet pourra être refusé par E-dances. Si le dossier demeure incomplet à l'issue d'un délai de quinze (15) jours à compter de sa réception, l'inscription sera automatiquement et de plein droit annulée. E-dances ne sera en conséquence plus tenu de réserver au client une place dans le Cours sélectionné. Le montant réglé en ligne demeurera définitivement acquis à E-dances.

IV. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

28. Prix applicables

Le prix des Cours de Danse proposés par le vendeur est indiqué en Euros. Les prix des cours figurent sur le site internet dans la rubrique « TARIFS ».

Le prix applicable à la vente de chaque Cours de Danse sera celui en vigueur au jour de l'achat du Cours de Danse auprès du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les Cours de Danse seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la Validation de la commande (« réservation » dans la page « Inscriptions »). A la suite de la Validation, le Client recevra un courriel de confirmation avec les informations relatives au Cours de danse.

Les cours d'essai sont gratuits durant la première semaine de cours de septembre pour tous les Participants.

En cas de non-adhésion, le cours d'essai sera facturé 16€.

En cas d'adhésion, le cours d'essai sera compris dans l'abonnement.

Les tarifs des Cours et Cartes de Cours de chaque Saison sont indiqués sur la page Tarifs du site internet. Aucun tarif indiqué n'est soumis à TVA.

29. Adhésion à l'école

L'adhésion à l'école est obligatoire pour accéder aux cours et est non remboursable. Son montant est de 25€. Elle est valable pour la Saison en cours, de septembre à juin.

Quoiqu'il arrive, cette cotisation ne sera jamais remboursée et elle reste acquise à E danses.

30. Paiement des Cours d'Essai

Le prix des Cours d'Essai peut être réglé sur place en chèques. Les cartes bleues ne sont pas admis.

31. Règlement des inscriptions

Le prix du Cours de danse devra être intégralement payé au Vendeur lors de l'achat, la vente étant réputée réalisée à cette date, ou selon l'échéancier proposé selon les cas.

Pour les inscriptions aux Cours sur le site Internet, le règlement se fait, au choix du Client, soit par prélèvement bancaire, soit par chèques. Le paiement peut être intégral au moment de l'inscription, trimestriel (en 4 fois) ou mensuel (en 10 fois) selon l'échéancier prévu sans changement d'échéance en cours de Saison.

Les chèques sont émis à l'ordre de E-dances. En cas de paiement en plusieurs fois ils seront alors tous datés à la date du jour d'émission des chèques. Un premier chèque sera encaissé lors de l'inscription. Les autres chèques remis à E-dances seront encaissés au début de chaque trimestre, soit Octobre, Janvier et Avril, ce que le Participant reconnaît et autorise de manière expresse et irrévocable. Ces dates d'encaissement sont indicatives et ne sauraient être une obligation contractuelle de la part de E-dances.

Pour tout paiement par prélèvement bancaire une caution de 7€ sera demandé au Client.

Les autres modes de paiement, notamment espèces, cartes bancaires ou chèques vacances ne sont pas acceptés.

En cas d'inscription au cours de la Saison, toujours en ligne sur le Site Internet, les tarifs sont calculés au prorata du temps restant sur les 10 mois de septembre à juin, tout mois entamé étant dû.

32. Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par le Participant. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tous frais résultant de cet incident de paiement seront par ailleurs mis à la charge du Participant.

Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre au client le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté ou le bénéfice d'une remise. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. E-dances aura le droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès du Participant au Cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par le Participant. Sans préjudice de ce qui précède, E-dances pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs du Participant.

Frais facturés à l'élève en cas de rejet de prélèvement SEPA :

- facturation des frais de rejet 15 € HT à l'élève en cas de rejet ;
- le Participant accepte que ces frais soient inclus directement dans la seconde tentative du prélèvement concerné par l'échec.

V. RETRACTION, ANNULATION, ABANDON

33. Cas apparentés à celui pouvant entraîner l'application de la force majeure

En cas d'événement apparenté à celui entraînant l'application de la force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur, imprévisible, irrésistible, provoquant une impossibilité de réaliser les cours ou un spectacle, dans les conditions initialement prévues, l'école pourra proposer une solution alternative en compensation.

Cette solution pourra porter notamment sur le remplacement de professeurs, un changement de studios de danse dans un périmètre incluant la ville de Marseille, des cours à distance en ligne sur Internet, un changement de salle de spectacle et de nouvelles dates de spectacles dans la période des 12 mois suivant la fin de la crise ainsi qu'une modification du programme, des jours et horaires de cours.

Dans le cas où une solution alternative ne serait pas mise en place, l'école proposera après la période de crise un avoir d'un montant égal aux cours supprimés valable sur les 18 mois suivant la fin de l'événement relevant d'un cas de force majeure.

La mise en place de l'une des solutions citées est considérée comme une solution définitive et équitable. L'école communiquera aux participants les informations à propos de la nouvelle organisation mise en place par tous les moyens qu'elle a à sa disposition, qui sont notamment son Site web, les courriels des élèves ou représentants légaux et la newsletter de l'école.

L'obligation de se renseigner incombe aux élèves ou aux responsables légaux de ceux-ci. Dès lors que l'école communique l'information, elle ne pourra pas être tenue responsable de la négligence des élèves ou responsables légaux de ceux-ci de ne pas être informés.

34. Cas particulier lié à une crise sanitaire

En cas d'un confinement, total ou partiel, imposé en raison de l'apparition ou de l'aggravation d'une crise sanitaire ou son évolution sous toutes ses formes, entraînant l'impossibilité de réaliser les cours ou un spectacle, dans les conditions initialement prévues, l'école se réserve le droit de proposer une solution alternative en compensation.

Cette solution pourra porter notamment sur le remplacement de professeurs, un changement de studios de danse dans un périmètre incluant la ville de Marseille, des cours à distance en ligne sur Internet, un changement de théâtre et de nouvelles dates de spectacles dans la période des 12 mois suivant la fin de la crise, ainsi qu'une modification du programme, des jours et horaires de cours.

Dans le cas où une solution alternative ne serait pas mise en place, l'école proposera après la période de crise un avoir d'un montant égal aux cours supprimés valable sur les 18 mois suivant la fin du dit confinement.

La mise en place de l'une des solutions citées est considérée comme une solution définitive et équitable.

L'école communiquera sur la nouvelle organisation mise en place par tous les moyens qu'elle a à sa disposition, qui sont notamment les courriels des élèves ou représentants légaux et le site internet de l'école. L'obligation de se renseigner incombe aux élèves ou aux responsables légaux de ceux-ci. Dès lors où l'école communique l'information, elle ne pourra donc pas être tenue responsable de la négligence des élèves ou responsables légaux de ceux-ci de ne pas être informés.

35. Droit de rétractation

Le Participant ne dispose d'aucun droit de rétractation. Tout abonnement est nominatif et ne peut être partagé entre plusieurs personnes.

S'agissant des inscriptions effectuées à distance, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de E-danses constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale, et conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, « les billets de spectacles, cours et événements à date fixe » ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Dès son inscription, le Participant est par conséquent engagé jusqu'au terme de la Saison.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées ci-après.

36. Annulations de cours ou spectacles

Une fois que le Cours ou Spectacle a été acheté sur le site internet, celui-ci ne pourra ni être remboursé, ni repris, ni échangé. En cas d'annulation du cours, un échange pourra être éventuellement proposé par E-danses.

Aucun frais ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé.

Le Participant est informé que le Cours ou Spectacle de Danse pourra être annulé en raison de la survenance d'une cause étrangère présentant les caractères de la force majeure ou fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat.

Le Participant en sera informé le plus tôt possible. Dans ce cas, le Cours ou Spectacle de Danse sera reporté à une date ultérieure.

Tout Cours de Danse interrompu ou abrégé ou non consommé du fait du Participant pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange.

37. Annulation de cours ou d'abonnement annuel

Les cours à l'unité et abonnements ne peuvent être résiliés une fois achetés, sous aucun motif. Les absences ne pourront être ni déduites ni remboursées.

Les petites "blessures" (type entorse..) ou maladie courante type grippe..) nécessitant un arrêt provisoire ne peuvent être un motif de remboursement ou d'arrêt d'encaissement. L'abandon ne peut être une raison de remboursement ou d'arrêt d'encaissement

En cours d'année, E-danses se réserve discrétionnairement le droit d'accorder un avoir valable 18 mois sur les prochains Cours ou un remboursement pour les circonstances exceptionnelles attestées par des pièces justificatives.

A) Le déménagement à plus de 30 kilomètres.

L'annulation est possible lors d'un déménagement à plus de 30 kilomètres de l'école rendant raisonnablement impossible l'accès aux Cours. Dans ce cas, la résiliation pourra être prononcée, à compter de la date de réception de l'information par E-danses.

La preuve de l'effectivité du déménagement incombe à l'élève ou son responsable légal. Il s'avère donc que celui-ci devra attester de la véracité de son déménagement, notamment en fournissant à l'école les documents suivants :

1/ Pour l'obtention d'un avoir ou du remboursement de l'inscription d'un mineur :

En sus de la carte d'identité de l'enfant, son responsable légal pourra fournir :

- Le Certificat de radiation de l'enfant de son école
- Et le Certificat d'inscription de l'enfant dans sa nouvelle école

2/ Pour l'obtention d'un avoir ou du remboursement de l'inscription d'un adulte :

En sus de la carte d'identité du participant, deux documents au mois parmi les suivants pourront être fournis :

- Relevé de prestations de la Caf, ou de la Caisse d'assurance maladie mentionnant votre nouvelle adresse.
- Facture de déménagement, avec indication de l'ancienne adresse et de la nouvelle adresse
- Attestation de mutation de l'employeur, ou attestation d'embauche par un nouvel employeur

- Facture de téléphone ou quittance de loyer à la nouvelle adresse.

En tout état de cause, l'école dispose du choix discrétionnaire d'accorder un avoir ou un remboursement au participant en cas de déménagement. Ce choix sera motivé par écrit et sera pris en égard des pièces que l'école aura eu à sa disposition et qui aura permis à celle-ci d'apprécier l'effectivité du dit déménagement.

B) Le motif médical.

L'annulation est possible pour motif médical. Elle pourra être considérée pour une immobilisation supérieure à 6 mois ; elle sera obligatoirement accompagnée d'un justificatif médical. Le Client pourra choisir entre un avoir valable 18 mois sur de prochains Cours ou un arrêt des encaissements qui se fera au choix de E-danses sous forme de virement, de chèque et/ou de restitution des sommes non encaissées par E-danses.

Le calcul de la somme à rembourser par E-danses au Client se fera comme suit : montant de la prestation achetée auquel seront soustraits les montants des cours consommés comptés au tarif unitaire.

VI. PARTICIPATION AUX COURS

38. Condition physique

La danse est une discipline physique et acrobatique nécessitant une bonne condition physique et induisant des risques de blessure, chute ou dommage corporel de toute nature.

En contractant pour l'une des prestations proposées sur le site internet, le Client déclare avoir pris pleine connaissance de ces risques et les accepter. Il déclare se reconnaître responsable de toutes les conséquences qui pourraient être liées à la pratique de la danse et dégager de toute responsabilité E-danses, les membres de son équipe ou invités extérieurs, en renonçant à toute plainte ou poursuite contre E-danses, les membres de son équipe ou invités et intervenants extérieurs en cas d'accident, blessure, dommage ou douleur, et de manière générale tout dommage corporel ou de toute autre nature, causés par sa participation à un cours de E-danses.

Le Client déclare avoir pleine capacité physique à pratiquer la danse en participant aux cours de E-danses.

Il est de la responsabilité des participants de se maintenir en bonne santé (il est notamment recommandé de se protéger du froid, de bien s'alimenter, de boire de l'eau, de prévenir les accidents ...) et de connaître leurs limites.

Quand un participant subit une blessure, il/elle doit le signaler immédiatement à son enseignant afin qu'il puisse aider à déterminer ce qui est nécessaire pour une prise en charge immédiate (organiser ambulance, avertir sa famille ...) ou adapter le programme du cours en cas de blessures mineures. Il est essentiel que le participant informe d'abord l'enseignant, afin qu'il puisse aider à minimiser la blessure, éviter les blessures chroniques et démarrer la guérison le plus tôt possible.

39. Responsabilités du Client

Au sein de E-dances, le Participant s'engage expressément à respecter le contenu des cours et toutes les règles de sécurité s'appliquant aux cours de E-dances, notamment et sans que la liste ci-après soit exhaustive :

- Informer son professeur et E-dances avant le début du cours de tout problème physique, fièvre, maladie ou blessure déjà existant(e) ;
- Écouter, regarder attentivement et respecter les consignes et instructions des professeurs ou invités extérieurs concernant la sécurité, l'exécution des mouvements et les mouvements que le participant peut effectuer ou non ;

Plus généralement,

- En cas d'accident, il accepte que les membres de l'équipe de E-dances interviennent.
- S'il est mineur, le Client s'engage expressément à en informer le professeur et E-dances et à faire lire et approuver les présentes CGV par ses représentants légaux avant d'acheter toute prestation.
- détenir une assurance responsabilité civile personnelle en cas d'accident, de dommages qu'il pourrait causer aux tiers, de bris ou perte d'objets personnels, ou d'en assumer personnellement les frais inhérents. Une copie de celle-ci pourra être réclamée à tout moment par E-dances.

40. Vestiaires et tenues de danse

Les participants aux cours sont invités à se changer uniquement dans les vestiaires, à l'exclusion de tout autre endroit. Ils doivent observer une stricte hygiène physique.

Les participants sont tenus de porter des vêtements de danse appropriés, propres et en bon état tous les jours, attacher les cheveux longs...

Les tenues de danse, costumes de spectacles sont à la charge de l'élève.

41. Comportement

Le Participant s'engage à respecter les présentes Conditions Générales en toutes ses dispositions pendant toute la durée de la Saison ainsi que le règlement intérieur de l'école de danse.

Le Participant s'interdit par ailleurs de :

- fumer ou manger dans l'enceinte de l'école ;
- de téléphoner ou discuter bruyamment aux abords de l'école avant comme à l'issue des cours ou répétitions afin de ne pas gêner les autres ;
- d'avoir un comportement irrespectueux ou violent à l'égard des autres participants, du personnel des locaux des cours, de répétitions et de représentations, des professeurs, de tout autre personnel de E-dances, et du voisinage des locaux de répétitions et de représentations.

E-dances se réserve le droit d'exclure définitivement le Participant du Cours et de résilier les Conditions Générales aux torts exclusifs de ce dernier dans le cas où le comportement du Participant nuit à la progression de son groupe, à l'ambiance des cours et répétitions ou à la bonne fin des représentations.

42. Horaires, lieux et retards

Il est expressément porté à la connaissance du Participant que le Cours de Danse nécessitant de se déplacer, les horaires et lieu de rendez-vous fixés par le Vendeur devront impérativement être respectés. Les horaires du rendez-vous sont indiqués aux Clients au moment de l'inscription.

Le lieu est précisé sur le planning publié sur la page Planning du site internet.

Un retard au Cours de 10 minutes maximum sera exceptionnellement toléré. E-dances pourra alors, à sa discrétion, refuser l'entrée à un Cours de Danse sans que le Participant ne puisse exiger aucun remboursement ou dédommagement quel qu'il soit et pour quelque motif que ce soit, notamment s'il n'a pas prévenu le Vendeur de son retard.

43. Identité des participants

Lorsque le Client inscrit à un Cours de E-dances une ou plusieurs personne(s) tierce(s), il s'engage à indiquer l'identité et les coordonnées du/des Participant(s) qu'il inscrit.

Le Participant sera soumis aux présentes CGV. En particulier, le Client s'engage à l'informer du contenu des présentes, et toute participation sera considérée comme valant acceptation par le Participant des présentes.

Si la personne participant au Cours de Danse n'est pas celle dont l'identité a été indiquée lors de l'inscription, le Vendeur se réserve le droit de l'exclure du Cours.

Par ailleurs, le Client s'engage à n'inscrire une personne tierce comme Participant que si celui-ci participe effectivement au Cours de Danse.

44. Respect des consignes

Le Participant s'engage à respecter les consignes qui lui seront données lors du Cours de Danse par la personne qui délivrera le Cours et à respecter les règles de sécurité édictées par le règlement intérieur de l'école de danse.

Toute attitude incorrecte du Participant ou non-respect par ce dernier des consignes pourra justifier son exclusion du Cours de Danse, sans qu'il ne puisse demander aucun dédommagement à ce titre.

45. Règles de sécurité

Au sein de E-dances, le participant s'engage expressément à se conformer aux consignes de sécurité affichées sur les panneaux ou données par les professeurs.

46. Cession de l'abonnement

La cession de l'abonnement est interdite et E-dances se réserve le droit d'exclure un Participant ou Client ayant tenté de céder son abonnement à une personne tierce.

47. Vols, pertes, préjudices

La direction et les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, de perte ainsi que pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toutes personnes, que ce soit avant, pendant ou après les cours ou les spectacles.

48. Modification de planning, de règlement

E-dances se réservent le droit si nécessaire d'apporter toutes modifications au règlement, au déroulement et au planning, ou de les annuler en cas de force majeure. Ces modifications seront affichées sur le site web <https://e-dances-marseille.com> ou communiquées par courriel aux Participants.

VII. SPECTACLES ET REPETITIONS

49. Répétitions

Le Participant s'engage à être présent à toutes les séances de répétitions organisées par E-dances, notamment les répétitions générales organisées avant la représentation de fin de Saison. Le Participant s'engage à tenir une conduite exemplaire et sérieuse lors de toutes les séances de répétitions. Le Participant s'engage à collaborer activement et à faire ses meilleurs efforts pour la bonne fin de la représentation, notamment sans que la présente liste ne soit exhaustive, à participer au travail collectif, apprendre les danses, préparer les décors et les costumes, etc.

Les répétitions se déroulent à huis clos et sont interdites au public. La présence de tout tiers non inscrit à E-dances doit être soumise à l'acceptation écrite et préalable de E-dances.

L'accès aux salles de répétitions est interdit au client en dehors des répétitions.

50. Présence aux répétitions

Le Participant s'engage à être présent à toutes les répétitions. Toute absence doit être préalablement annoncée par courriel à E-dances, au plus tard 24 heures avant la date des répétitions. Pour toutes les répétitions, un total de deux (2) absences justifiées au maximum est toléré par spectacle ; au-delà, E-dances se réserve le droit de procéder à une redistribution du rôle.

51. Ponctualité

Le Participant s'engage à observer une stricte ponctualité. En cas de retard supérieur à dix (10) minutes, E-dances se réserve le droit de refuser l'accès du Participant à la répétition ; cette disposition visant à proposer aux personnes du groupe, une répétition de qualité optimale.

Lors de la représentation de fin de Saison, le Participant devra être présent selon les conditions indiquées par E-dances dans les communications spécifiques à ce sujet.

52. Vacances et autres absences prévisibles

Le Participant est tenu d'informer dès son inscription le responsable de cours de toute absence prévisible et ce pour la bonne organisation du planning des répétitions. Les répétitions non suivies ne sont pas reportables sur les semaines. L'affectation à un groupe est décidée par le professeur et ne peut être changée par le participant.

53. Annulation ou modification de répétition

E-dances se réserve le droit de reporter une séance. E-dances se réserve le droit de changer les lieux des répétitions sous réserve d'en aviser le Participant au moins 24 heures à l'avance, par courriel. La salle de remplacement devra se situer dans Marseille. E-dances a par ailleurs la possibilité de modifier le contenu des répétitions au cours de la Saison pour une ou plusieurs

séances, si cela s'avère nécessaire et dans la mesure où cela ne perturbe pas de manière excessive le suivi des répétitions. E-dances se réserve le droit de supprimer temporairement certains cours pour les remplacer par des répétitions.

54. Spectacle de fin de Saison

La représentation de fin de saison n'est aucunement une obligation contractuelle car elle dépend notamment de la disponibilité des salles, des possibilités de la production ou encore de l'aptitude du groupe à danser les chorégraphies choisies. La responsabilité de E-dances ne pourra donc être engagée si la représentation ne peut avoir lieu.

Si une représentation est effectivement organisée par E-dances pour toute l'école, le Participant s'engage à préparer avec sérieux chaque chorégraphie liée au Cours choisi et à jouer chacune de celles-ci. La captation du spectacle ou les photos se feront au bon vouloir de E-dances mais elles ne sont en rien une obligation contractuelle.

55. Dates de représentation

La date de représentation annuelle est communiquée aux Participants une fois le contrat signé avec la salle choisie. E-dances ne peut se permettre d'imposer des dates de spectacle aux salles partenaires et accepte les créneaux libres de toute programmation, de préférence sur la période du 1er au 30 juin chaque année. Le Participant accepte ces conditions, n'y verra pas d'inconvénient et s'engage à se rendre disponible aux dates retenues pour la représentation.

Un filage technique sera programmé dans un lieu autre que l'école de danse et en dehors des horaires de Cours hebdomadaires. Il est impératif que tous les membres du groupe y soient présents, ce à quoi le Participant s'engage expressément.

La date de représentation est communiquée aux Participants dès que la salle de spectacle confirme sa programmation.

56. Costumes

Les Participants prennent à leur charge le coût de leurs costumes selon les indications données par E-dances.

57. Programmation

Le contenu de la programmation est du ressort d'Elodie Spatafora. Toutefois, le Participant aura le loisir de faire des suggestions. Lors des répétitions, l'avis de chacun est bienvenu bien que les décisions finales appartiennent exclusivement au responsable de cours.

58. Billetterie

Afin d'offrir un tarif de cours accessibles à tous, E-dances a fait le choix de ne pas inclure le coût de la représentation de fin de Saison et la location de la salle de spectacle dans le tarif des Cours. Les billets des représentations seront commercialisés en ligne exclusivement sur le site Internet de E-dances au cours des 3 mois précédant la première représentation.

59. Validité des conditions générales

L'ensemble des conditions générales s'applique à tous les élèves de l'école de danse.

60. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de E-danses s'applique à tous les élèves et est consultable sur le site internet de l'école de danse.

VIII. DISPOSITIONS DIVERSES

61. Assurances

Il est de la responsabilité de chaque élève et de ses parents, et non de E-danses, de souscrire une assurance individuelle accident.

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité tant lors du suivi des Cours de danse que lors des diverses manifestations de E-danses (ex : spectacles de fin d'année).

La direction et les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, de perte ou de détérioration de tout objet personnel de valeur ou non ainsi que pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toutes personnes, y compris les invités ou accompagnateurs, au sein de l'école de danse ou des lieux visités avec les élèves.

62. Responsabilité sur les enfants mineurs

E-danses décline toute responsabilité sur les enfants mineurs en dehors du studio de danse où les enfants sont avec leur professeur. Dans la mesure où l'école de danse est un lieu public accessible de la rue sans restriction, il appartient aux parents d'évaluer leur degré de liberté ou de les faire accompagner jusqu'à la salle de cours.

C'est la responsabilité des parents d'accompagner les enfants jusqu'à leur salle de cours, puis de les récupérer à la sortie de la salle.

63. Durée – résiliation du contrat

Tout achat ou inscription en ligne donne lieu à l'édition d'un contrat disponible au format pdf sur le site internet dédié aux inscriptions. Ce contrat entre en vigueur au jour de sa signature et s'applique jusqu'au terme de la prestation choisie.

Chacune des parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie :

- en cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, non réparé en totalité dans un délai d'un (1) mois courant à compter de la date de première présentation d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception de l'autre partie lui notifiant le manquement en cause devant être remédié. En cas de résiliation du fait du client, E-danses sera en droit d'encaisser immédiatement la totalité du prix des cours restant dû par le Participant. L'encaissement du restant du prix total interviendra sans préjudice du droit pour E-danses de réclamer tous dommages-intérêts résultant des manquements du Participant et/ou de la résiliation anticipée des Conditions Générales ;
- en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire à l'encontre de l'une des parties ou si l'une des parties fait l'objet de mesures

d'exécution de nature à affecter gravement sa solvabilité, sous réserve de toutes dispositions d'ordre public contraire.

Le prix réglé par le Participant au titre de son inscription demeure définitivement acquis à E-danses dès son inscription et ne pourra donc être remboursé au client sauf dans le cas où la résiliation anticipée résultera d'une faute grave ou lourde de E-danses.

64. Droit d'auteur

Les Participants s'interdisent de revendiquer de quelconques droits d'auteurs sur des chorégraphies dansées dans le cadre de E-danses du seul fait de leur participation ou suggestions lors des répétitions et spectacles.

Les chorégraphies et pièces artistiques proposées par E-danses dans le cadre de ses activités sont la propriété de E-danses et de ses représentants.

La reproduction, la représentation et la publication de ses travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non commercial, sous réserve de respecter l'origine des éléments utilisés et en indiquant, sur le support de diffusion ou présentation la mention « proposé par E-danses » ou « proposé par : Elodie Spatafora ».

Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit en demander l'autorisation auprès de l'école de danse.

65. Droit à l'image

Les photographies et/ou films pris dans le cadre des cours, répétitions et représentations de fin de Saison sont au libre usage de E-danses, ce que reconnaît de manière expresse le Participant qui en autorise expressément l'usage sur tous supports par E-danses pour les besoins de sa communication et de ses campagnes de publicité. Toute personne qui ne souhaite pas accepter cette condition doit simplement le signaler au professeur avant le début du cours.

66. Traitement des données personnelles - CNIL

E-danses est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant le Participant telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique, téléphone, date de naissance. Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif du Participant.

Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de E-danses. Aucun usage autre que celui servant à mener à bien les prestations de E-danses ne sera fait des données personnelles collectées sur ce site, sauf sur réquisition judiciaire.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, le Participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent personnellement. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations Le concernant, auprès du secrétariat de E-danses à l'adresse suivante : E-danses, 151 Traverse de la Gouffonne – 13009 Marseille.

E-danses ne commercialise pas à des tiers les données récoltées.

67. Propriété intellectuelle

Tout le contenu du présent site, incluant marques, logos, graphisme, photos, textes, vidéos est la propriété de ses auteurs. Toute copie de ces différents éléments sur tout support, en dehors de celle faite à l'usage personnel et exclusif du copiste, est passible de poursuites judiciaires.

Toute reproduction de ces différents éléments, même partielle, est interdite sans l'accord écrit de leurs auteurs.

Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Pour toute demande, contactez E-dances.

68. Informations des participants, élèves et parents

Il incombe au Participant et pour tout mineur à ses parents et représentants légaux de se tenir informé tout au long de la Saison en consultant le Site de E-dances sur lequel toutes les informations destinées aux membres sont accessibles, et en lisant les courriels qui lui sont adressés.

Dès lors que l'école communique l'information, elle ne pourra pas être tenue responsable de la négligence des élèves ou de leurs parents ou représentants légaux qui les conduit à ne pas être informés.

69. Propriété du site internet

Le Site internet <https://e-dances-marseille.com> est géré et exploité par E-dances. Cette dernière peut, sans préavis, modifier ou supprimer toutes données ou autres éléments du Site.

E-dances s'applique à mettre régulièrement le Site à jour mais ne garantit pas l'exactitude et l'actualité des données apparaissant sur le Site.

E-dances ne saurait par ailleurs être responsable du contenu des sites internet externes accessibles via des liens externes au Site. La responsabilité de E-dances est également exclue en cas de dysfonctionnement du Site internet résultant notamment d'une interruption de la connexion du client à l'Internet.

Le Participant a la faculté non exclusive et révocable de créer pour un usage personnel un lien hypertexte permettant d'accéder à la page d'accueil du Site à la condition que le lien ainsi créé n'ait pas pour objet ou pour effet de porter directement ou indirectement un préjudice quel qu'il soit à E-dances. Tous les éléments composant le Site internet, qu'ils soient visuels ou sonores, sont la propriété pleine et entière d'E-dances. Ils ne peuvent être utilisés en tout ou partie sur quelque support que ce soit par quiconque sans l'autorisation préalable et écrite d'E-dances.

70. Renonciation - tolérance

Le fait pour E-dances de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales ou de tolérer momentanément un manquement aux présentes Conditions Générales ne vaut pas renonciation de E-dances à s'en prévaloir ultérieurement.

71. Nullité d'une clause

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes Conditions générales de ventes serait jugée nulle ou non exécutoire par une quelconque juridiction ou par une autorité administrative :

- les Parties conviennent de négocier de bonne foi pour adapter ladite disposition dans la mesure strictement nécessaire pour rendre la disposition valable et exécutoire de la manière qui respecte le plus étroitement et le plus pratiquement possible l'intention originale des Parties ;
- le Participant s'engage dès à présent à accepter la substitution d'une clause nulle ou inopposable par une clause valable et opposable aussi proche que possible de l'esprit de la clause initiale ;
- les autres dispositions du Contrat ne seront en aucune manière affectées ou modifiées.

72. Disponibilité des conditions générales

Les Conditions Générales sont disponibles sur le Site internet de l'école à l'adresse <https://e-dances-marseille.com> et sur la plateforme d'inscription Viviarto lors de la validation de commande. Elles peuvent être téléchargées, enregistrées et imprimées par le Participant à tout moment.

IX. REGLEMENT DES LITIGES

73. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV et les relations contractuelles y afférent sont régies par le droit français.

En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à E-danse pour obtenir une solution amiable.

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents de la ville de Marseille dans les conditions de droit commun.
